

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 3 septembre 2026, à 18 h 00 à l'aire centrale

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement et du comité de parents
5. Présentation des membres au CÉ:
 - Présidente : poste en élection
 - Vice-présidente : poste en élection
 - Représentante au comité de parents : poste en élection
 - Substitut au comité de parents : poste en élection
 - Membres parents : Madame Sarah Bérubé-Thériault et monsieur Frédérick Fleury
6. Présentation des membres voulant siéger au CÉ (minimum de 4 membres)
7. Élection au sein des parents du CÉ :
 - Un président
 - Un vice-président
 - Un représentant au comité de parents du CSSMI
 - Un substitut du représentant au comité de parents du CSSMI
8. Mot de la direction
9. Détermination de la date du CÉ du mois d'octobre
10. Levée de l'assemblée générale.